NOTICE

NOTICE

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

PARAZAN, 50 mg praziquantel + 500 mg fenbendazole, comprimés pour chiens et chats.

2. COMPOSITION

Par comprimé :

Substances actives :
Praziquantel 50,0 mg - Fenbendazole 500,0 mg

Comprimés ronds, biconvexes, avec croix de sécabilité, blancs.

3. ESPÈCES CIBLES

Chiens et chats.

4. INDICATIONS D'UTILISATION

Traitement des infections parasitaires mixtes dues aux stades adultes des nématodes (vers ronds) et aux cestodes (vers plats) chez toutes les races de chiens et de chats.

Chien :
- Nématodes *: Ankylostoma caninum*, *Toxocara canis*, *Toxascaris leonina*, *Trichuris vulpis*, *Uncinaria stenocephala*.
- Cestodes *: Dipylidium caninum*, *Echinococcus granulosus*, *Taenia* spp., *Echinococcus multilocularis*, *Mesocestoïdes* spp.

Chat :
- Nématodes *: Ankylostoma tubaeforme*, *Toxoascaris leonina*, *Toxocara cati*.
- Cestodes *: Dipylidium caninum*, *Echinococcus multilocularis*, *Taenia taeniaformis*.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune

6. MISES EN GARDES PARTICULIERES :

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles : sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux : sans objet.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Sans objet

Gestation et lactation :

Gestation :
L'innocuité du médicament n'a pas été établie en cas de gestation.
Utilisation non recommandée durant la gestation.
Lactation :

Le traitement des chiots et des chatons devra débuter seulement à la 3ème semaine après la naissance, après diagnostic d'une infection mixte

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Ne pas administrer avec un autre antihelminthique.

Surdosage :

Après un surdosage d'environ 5 fois la dose recommandée, des vomissements et de la diarrhée peuvent apparaître.

Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. EFFETS INDESIRABLES

Espèces cibles : Chiens et chats.

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)	Vomissements[1] Diarrhée[1]

[1] Ces effets indésirables peuvent apparaître à des doses élevées, spécialement chez les chats.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : www.notifieruneffetindesirable-animaux.be ou adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

Posologie :
Chiens et chats
Administrer 5 mg de praziquantel et de 50 mg de fenbendazole par kg de poids vif (correspond à un comprimé par 10 kg de poids vif).
L'administration sera répétée le jour suivant.
Le dosage pour les chats en fonction de leur poids est généralement d'un demi comprimé par animal.
Lors d'infestations par *Ankylostoma caninum, Uncinaria stenocephala, Trichuris vulpis, Echinococcus granulosus*, donner un comprimé par 10 kg de poids vif durant trois jours consécutifs.

Voie d'administration :
Voie orale.

9. INDICATIONS NECESSAIRES A UNE ADMINISTRATION CORRECTE

L'administration des comprimés se fait directement, avec ou sans nourriture. Aucune mesure diététique, ni jeûne n'est nécessaire.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet

11. PRECAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. PRECAUTIONS PARTICULIERES D'ELIMINATION

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

13. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRESENTATIONS

BE-V592035

Boîtes de 2, 6, 10, 20, 50, 100 comprimés sous blister PVC/PE/PVDC/Al.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. DATE A LAQUELLE LA NOTICE A ETE REVISEE POUR LA DERNIERE FOIS

Novembre 2026

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (http ://medicines.health.europa.eu/veterinary)

16. COORDONNEES

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Prodivet pharmaceuticals sa/nv
Hagbenden 39c
BE–4731 Eynatten
Tél : 0032 (0)87 85 20 25
info@prodivet.com

Fabricants responsables de la libération des lots :

Lelypharma B.V.,
Zuiveringweg 42
8243 PZ Lelystad
The Netherlands